

VIVRE à PORCARO

L'église



RPI Monteneuf / Porcaro





- *Impression:*

Imprimerie ICP à PLOERMEL

- *Directeur de la publication:*

Sylvie CHEDALEUX, Maire

- *Conception:*

Commission bulletin municipal

et secrétariat de la mairie

- *Nombre de tirages: 400*

Diffusion gratuite

par la Mairie



Le mot

La fin du mandat municipal 2014-2020 aura été particulière du fait de son prolongement de 3 mois et demi pour cause de crise sanitaire inédite.

Au 1er trimestre de l'année, le clocher a accueilli la nouvelle cloche issue de la refonte de la précédente de 1884. La 1ère tranche de travaux de l'église avec la reprise totale du clocher se terminait. L'aménagement du parvis et l'accès à l'espace jeux enfants ayant été retardés par les intempéries de l'automne et de l'hiver, puis par le confinement sanitaire ont pu être réalisés au 2ème trimestre à la fin du mandat prolongé.

Le bilan s'établit ainsi (hors aménagements extérieurs):

- Coût des travaux : 248 033,96€ HT
- Subventions :
 - > Département : 60000,00 €
 - > Région Bretagne : 53546,75 €
 - > Etat : 30915,00 €
 - > Dons : 7740,90 €
- Autofinancement par la commune : 9 5831,31 €

Je remercie au nom des habitants de PORCARO tous les généreux donateurs qui ont participé au financement pour un montant de 7740,90 € avec la Fondation du Patrimoine et les achats de clochettes.

Cette période de confinement a été traversée par les services de la mairie dans le respect strict des différents protocoles

sanitaires.

Le personnel administratif de la mairie et de l'agence postale a assuré ses tâches, sans accueil du public puis dès que les conditions de sécurité du public et des agents (masques, plexiglass, gel...) a été obtenu, l'accueil du public a repris.

Les services techniques ont continué à entretenir les équipements de la commune, à veiller à la propreté des espaces publics et des routes, à suivre la station d'épuration.

Les élus sont restés constamment présents, très attentifs aux besoins de la population, en particulier des plus isolés. Ils se sont attachés à équiper l'ensemble de la population en masques.

Le Conseil municipal sortant a terminé son mandat fin juin. Il a, pendant la prolongation, adopté le budget afin que le nouveau Conseil municipal ait immédiatement les moyens d'agir. Celui-ci a été installé le 3 juillet.

J'ai été heureux de participer activement pendant de nombreuses années au développement et à la qualité de vie de notre commune avec toutes les équipes municipales qui m'ont accompagné. Nous avons ensemble, inversé la courbe démographique descendante de la commune. De 1901 à 1999, la commune de PORCARO a perdu régulièrement des habitants passant de 986 habitants en 1901 à 510 en 1999. Nous avons depuis progressé de 41% pour atteindre 722 habitants, un peu plus qu'il y a 100 ans (715 habitants en 1921), nous plaçant dans les communes morbihannaises ayant le plus augmenté. Nos actions en faveur du logement avec les lotissements de la Cité Kristine, de Bellegré et du Liriot ont porté leurs fruits.

Je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée.

Je salue tous les adjoints et conseillers municipaux qui ont œuvré à mes côtés.

Je souhaite à la nouvelle équipe municipale que vous avez choisie la réussite de tous ses projets et lui apporte mes encouragements.

Pierre HAMERY

Maire sortant



MERCI, Pierre pour ces années au service de la commune, tu as même dû prolonger ton dernier mandat au regard de cette période si particulière.

Je reprends donc le flambeau en ce mois de Juillet. Tout d'abord, je remercie les Porcaréens de leur confiance et j'espère m'en montrer digne tout au long de ce mandat avec mes colistiers. Comme je m'y étais engagée je souhaite rester à l'écoute des habitants. C'est la raison pour laquelle Aurélie LUCAS prend le poste de 1ère adjointe et Aurélie BONNETAIN le second. Aussi, les 3 élues à la tête de la commune répondent aux résultats du 1er tour des élections.

Ces premiers jours sont denses car il nous faut prendre nos marques, répondre aux demandes restées en suspens et mettre en place une organisation adaptée à notre programme.

Aujourd'hui les Adjoints ont pris leurs fonctions, les commissions ont été organisées lors de la séance du conseil Municipal du 15/07. Trois d'entre elles seront installées ce mois-ci pour répondre aux dossiers urgents notamment celle qui concerne la publication de ce bulletin.

Les contacts ont été pris avec La Directrice de l'école pour préparer au mieux la rentrée. Quelques porcaréens ont déjà été contactés pour les informer de la prise en compte de leur dossier en urbanisme, voiries et autres. En résumé, notre équipe est en place. Vous pourrez prendre connaissance dans ce bulletin des responsabilités prises par chacun et chacune d'entre nous.

Pour en connaître davantage, je vous invite dès à présent à la 1ère réunion publique qui se tiendra le vendredi 18 Septembre à 20h30 salle du foyer municipal (si les conditions sanitaires le permettent).

Pour l'équipe municipale,

Le Maire,

Séance du 19 Décembre 2019

Demandes de subventions pour les travaux des salles associatives : première tranche

Le Conseil municipal envisage de réaliser des travaux dans les salles associatives situées au 3, rue Yves Corbel. Le projet consiste à effectuer des travaux de menuiseries, de toiture, d'électricité, de plomberie et de terrassement pour les eaux pluviales.

L'estimation des travaux s'élève à 35 000,00 € HT.

Modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur le Maire indique que suite à la décision du conseil communautaire, en date du 28 novembre 2019, validant les statuts de la communauté de communes, et abrogeant la délibération communautaire précédente en date du 26 septembre 2019, les communes membres ont trois mois pour se prononcer, et ce, conformément à l'article L5211-17 du code des collectivités territoriales. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la modification proposée.

Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Maire propose de revaloriser avec effet au 1er janvier 2020 les montants attribués aux agents en fixant un montant annuel plafond proratisé en fonction du temps de travail effectué. Il précise qu'un arrêté sera pris pour déterminer le montant individuel attribué à chaque agent.

Prise en charge de frais pour l'accompagnement d'un élève en situation de handicap par un AVS (auxiliaire de vie)

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu en mairie concernant

l'accompagnement d'un élève en situation de handicap pour ses déplacements à la cantine, élève domicilié à PORCARO et scolarisé à l'école privée d'AUGAN.

En effet, l'inspection académique par courrier du 2 décembre 2019 informe les communes qu'à compter du 1er janvier 2020, l'Etat ne prendra plus en charge l'accompagnement humain par un AVS sur les temps de restauration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de convention tel que présenté pour la prise en charge d'1 heure 30 de travail par jour scolaire, et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de ladite convention,

Le Conseil municipal s'est interrogé sur le fait que les services de l'Etat et du département ne s'engagent pas sur l'accompagnement périscolaire des élèves en situation de handicap afin de faciliter leur intégration scolaire.

Demande de travaux sur accotement en agglomération

Monsieur le Maire informe les élus d'une demande de travaux pour pouvoir stationner des véhicules en face de l'entreprise Atelier de Brocéliande, le long de la RD 772.

Après avis pris auprès des services du département, le Conseil municipal décide de créer un cheminement piétonnier permettant l'accès au parking ainsi qu'au distributeur de pains.

Séance du 4 avril 2019

Assainissement : clôture, équipements débitmétriques, bathymétrie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux techniciennes du SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux)

auquel la commune adhère, sont venues faire le point sur les actions techniques à conduire sur le système d'assainissement collectif de la commune.

Porcaro dispose comme unité épuratoire d'une lagune naturelle de 700 Equivalents habitants (EH).

Le Conseil municipal décide :

de mettre en place une clôture d'au moins 1,80 m de hauteur,

de lancer une consultation pour la mise en place de débitmètres en entrée et en sortie de la station de traitement, travaux qui peuvent être subventionner par l'Agence de l'Eau,

d'effectuer une bathymétrie.

Classement de voiries dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle que la mise à jour du tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux est approuvée par le Conseil municipal, et que ces opérations qui n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies sont dispensées d'enquête publique.

Le Conseil municipal, décide de classer dans les voies communales :

le chemin du Plessis Arraud pour une longueur de 245 m : dénomination VC 208,

le chemin du Pâtis du Moulin pour une longueur de 100 m : dénomination VC 209.

Travaux à l'église : avenant n°2 au lot 1 – maçonnerie/pierre de taille

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors d'une réunion de chantier, le cabinet ANTAK, maître d'œuvre pour les travaux à l'église a proposé des travaux supplémentaires qui ne pouvaient être prévus dans le marché de base. Cela concerne le lot 1 maçonnerie/taille de pierre attribué à l'entreprise GREVET de LAVAL. En effet, il est nécessaire d'effectuer une reprise de maçonnerie arase à la base de la flèche.

Par ailleurs, des travaux en moins seront réalisés pour le badigeon. Il en résulte donc un montant de

(-) 439,92 € HT, ce qui ramène le montant total du marché à 80 842,45 € HT.

Convention avec le centre social : année 2020

La commune renouvelle la convention annuelle avec le centre social du pays de Guer pour la garderie périscolaire avec le montant suivant : 2,67 € de l'heure (2,63 € en 2019).

Charte d'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG)

La Communauté de communes dispose en lien avec le Pays de Ploërmel et Ploërmel Communauté d'un web SIG mutualisé. Il s'agit d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui est un outil informatique permettant de créer, visualiser, rechercher et analyser des données géospatiales.

Le Conseil municipal approuve la création de la plateforme "SIG" pour permettre aux services des communes membres d'utiliser ce logiciel, et valide la Charte d'utilisation du SIG de l'Oust à Brocéliande Communauté.

Séance du 18 Avril 2019

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire

Acquisition de panneaux directionnels

Signature d'un devis avec la société LACROIX pour l'acquisition de panneaux directionnels de villages. Montant du devis : 1 162,92 € HT.

Travaux de busage rue du Pigeon Blanc

Signature d'un devis pour des travaux de busage avec mise en place de regards dans la rue du Pigeon Blanc. Le montant du devis s'élève à 2 506,00 € HT.

Fourniture de végétaux

Signature d'un devis pour la fourniture de végétaux pour un montant de 1 504,23 € HT auprès de la société BREJOUIN Pépiniériste de GUIPRY-MESSAC

Comptes administratifs 2019 :**Budget commune**

FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	390 986,15	Dépenses	383 881,25
Recettes	515 582,89	Recettes	291 955,57
Excédent 2019	124 596,74	Déficit 2019	91 925,68
Report 2018	50 000,00	Report 2018	57 030,03
Excédent cumulé	174 596,74	Excédent cumulé	34 895,65

Budget "Service assainissement"

FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	21 769,79	Dépenses	5 960,00
Recettes	30 130,87	Recettes	12 592,00
Excédent 2018	8 361,08	Excédent 2018	6 632,00
Report 2017	67 065,48	Report 2017	49 902,46
Excédent cumulé	75 426,56	Excédent cumulé	56 534,46

budget lotissement "Le Liriot"

FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	64 611,28	Dépenses	36 564,75
Recettes	64 611,28	Recettes	48 704,78
Déficit 2018	0,00	Déficit 2018	12 140,03
Report 2017	1 944,86	Report 2017	48 704,78
Déficit cumulé	1 944,86	Déficit cumulé	48 704,78

Délibération autorisant le Maire à engager les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs

Compte tenu des dépenses qu'il convient d'effectuer avant le vote des budgets primitifs 2020, le Conseil municipal autorise le Maire à engager les montants suivants

Acquisitions de panneaux : 2 000,00 € TTC

Travaux busage:

-> Rue du Pigeon Blanc : 4 000,00 € TTC

Installation d'une clôture:

-> Lagunage : 27 000,00 € HT

Séance du 5 juin 2020

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire

Recouvrement de la redevance assainissement

Suite au changement de distributeur d'eau potable sur le territoire, une nouvelle convention est signée avec la SAUR pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement, soit :

- 1,80 € par facture émise,
- pour la prise en charge du fichier 500,00 € pour le forfait et 3,75 € par client abonné au service.

Assistance pour la négociation de contrat d'assurances

Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la négociation et la gestion des marchés d'assurance est signé avec la société Delta Consultant pour un montant de 1 100,00 € HT.

ORDRE DU JOUR

Vote des taux d'imposition année 2020

Monsieur le Maire précise que cette année, exceptionnellement, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale inscrite à l'article 16 de la Loi de finances pour 2020, entraînant un gel du taux de la taxe d'habitation, le vote ne portera que sur les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition de 2019, et vote donc les taux de la façon suivante :

- Foncier bâti : 21,94 %
- Foncier non bâti : 59,29 %

Affectation du résultat du budget communal:

Excédent de la section de fonctionnement au 31 décembre 2019 :	174 596,74 €
- affectation au compte recettes 1068 :	124 596,74 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement compte 002 :	50 000,00 €

Vote du budget communal

FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	530 000,00	Dépenses	320 000,00
Recettes	530 000,00	Recettes	320 000,00

Vote du budget assainissement

FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	100 386,56	Dépenses	123 711,02
Recettes	100 386,56	Recettes	123 711,02

Vote du budget lotissement Le Liriot

FONCTIONNEMENT en €		INVESTISSEMENT en €	
Dépenses	9 631,69	Dépenses	46 652,64
Recettes	9 631,69	Recettes	46 652,64

Avenant à la convention d'accès aux services facultatifs avec le Centre de Gestion du Morbihan

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan accompagne le développement des communes en mettant en place des services facultatifs conçus pour répondre aux besoins et aux exigences spécifiques de l'action publique. A cet effet, la commune renouvelle pour 3 ans la convention.

Compétence communale du site de La Priaudais et convention avec Oust à Brocéliande Communauté (OBC)

Une convention financière est signée entre la communauté de communes d'Oust à Brocéliande Communauté et la commune précisant les modalités de transfert de l'étang de La Priaudais. Le Maire rappelle qu'OBC a engagé les études et les travaux d'aménagement, mais que les termes de la

convention restaient à ajuster suite à un précédent refus de la commune.

La convention est validée avec les engagements suivants :

La commune s'engage :

A réaliser les travaux d'aménagement qui lui incombent dans le cadre du projet à savoir :

- L'aménagement d'un parking au niveau du camping actuel permettant l'accueil des usagers,
- L'aménagement d'un cheminement permettant de lier le site au bourg de Porcaro,
- La sollicitation du département pour vérifier la nécessité de la sécurisation au niveau de la voie départementale,

A entretenir le site dès le transfert effectif du site, à savoir dès que les travaux d'aménagement, programmés et financés par la Communauté de communes, auront été réalisés.

La Communauté de communes s'engage :

A réaliser et financer les travaux d'aménagement qui lui incombent dès la signature de cette convention par les deux parties, à savoir :

- Aménagement d'une aire de pique-nique et de jeux,
- Aménagement d'une plateforme pour franchir le ruisseau avec un ponton d'observation,
- Renforcement de la berge,
- Sécurisation des voies de circulation (voie verte, aire de jeux, stationnement handicapé)
- Aménagement d'une esplanade en bois,
- Aménagement d'une passerelle reliant les deux berges en amont et au plus proche de la liaison avec le bourg de Porcaro.
- A rédiger un acte en la forme administrative (ou notarié pris en charge par la Communauté de communes) officialisant le transfert effectif du site de La Priaudais.

Par ailleurs, les élus ont regretté que la commune n'ait pas été conviée aux dernières réunions.

Clôture au lagunage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux recommandations du SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) auquel la commune adhère, il est impératif d'enclôser le lagunage avec une clôture de deux mètres de hauteur. Après consultation de 2 entreprises, le devis de la SARL Paysages de l'Oust de JOSSELIN est retenu pour 24 805,00 € HT.

Contribution versée à l'OGEC de Porcaro/Monteneuf : année 2019/2020

Philippe LE SAUX, adjoint dans le secteur éducatif, informe l'assemblée qu'il convient de fixer la participation versée à l'OGEC relative aux frais de fonctionnement du RPI Porcaro-Monteneuf pour les élèves domiciliés à Porcaro et de la demande de revalorisation compte tenu des montants versés pour les élèves domiciliés à Porcaro scolarisés dans les écoles publiques de Guer.

Le Conseil municipal décide de s'appuyer sur une circulaire préfectorale du 26 septembre 2019 indiquant le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques du Morbihan et servant de référence pour fixer le montant de la participation communale obligatoire aux dépenses de fonctionnement de l'établissement privé sous contrat d'association dans lequel l'élève est scolarisé sur la commune de résidence, soit :

élève de maternelle : 1 385,84 € (soit pour 15 élèves) : 20 787,60 €

élève du primaire : 426,65 € (soit pour 27 élèves) : 11 519,55 €

TOTAL 32 307,15 €

Participations pour les sorties pédagogiques : année scolaire 2019/2020

Le montant des participations pour les sorties pédagogiques concernant les enfants domiciliés à Porcaro et fréquentant les écoles publiques des communes voisines et le RPI Porcaro-Monteneuf est reconduit, à l'unanimité par le Conseil Municipal à 10€ par jour et par élève (maximum 5 jours).

Contribution versée à l'OGEC Ste Jeanne d'Arc de Malestroit (ULIS : Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire)

Un enfant domicilié à Porcaro suit une scolarité adaptée dans une ULIS à l'école Ste Jeanne d'Arc de Malestroit en classe élémentaire.

L'OGEC a sollicité la commune pour obtenir une participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil municipal décide de verser une participation de 426,65 €, conformément à la circulaire préfectorale du 26 septembre 2019.

Participation aux frais de repas d'un élève domicilié à Porcaro scolarisé en ULIS

Suite à la demande de l'OGEC de Malestroit (école Ste Jeanne d'Arc) pour une prise en charge d'une partie des frais de repas de l'enfant domicilié à Porcaro,

Une participation est votée à hauteur de 0,45 € par repas (différence entre le prix du repas à Porcaro et du prix à Malestroit).

Séance du 03 juillet 2020

Suite aux élections, la date d'installation du nouveau Conseil municipal a été fixée au vendredi 3 juillet 2020 à 20 h 30.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Pierre HAMERY, Maire sortant, qui après avoir procédé à l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous présents installés dans leur fonction.

Didier BÉBIN, Delphine BIZE, Maxime BOCANDÉ, Aurélie BONNETAIN, Hubert CHEDALEUX, Sylvie CHEDALEUX, Charles DE CADARAN, Eléonor GERMAIN, André HERVIAUX, Karine JOUIN, Laurence LE GUELLEC, Aurélie LUCAS, Barbara MORIN, Jean-Louis MEZIERE, Jean-Stéphane RENAUD

Mme Eléonor GERMAIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal pour l'élection du Maire et des adjoints (art. L. 2121-15 du CGCT).

Élection du Maire

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Jean-Louis MEZIERE, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs :

Mme Aurélie LUCAS, Mme Aurélie BONNETAIN, M. André HERVIAUX

Résultat de l'élection du Maire :

Mme Sylvie CHEDALEUX, avec 11 voix (4 bulletins blancs) a été proclamée Maire et immédiatement installée.

Délibération fixant le nombre d'adjoints

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Élection des adjoints, sous la présidence de Mme Sylvie CHEDALEUX, Maire

Résultat de l'élection du premier adjoint :

Mme Aurélie LUCAS, avec 14 voix (1 bulletin blanc) a été proclamée 1ère adjointe et immédiatement installée.

Résultat de l'élection du deuxième adjoint :

Mme Aurélie BONNETAIN, avec 13 voix (2 bulletins blancs) a été proclamée 2ème adjointe et immédiatement installée.

Résultat de l'élection du troisième adjoint :

M. Jean-Stéphane RENAUD, avec 13 voix (2 bulletins blancs) a été proclamée 3ème adjoint et immédiatement installé.

Résultat de l'élection du quatrième adjoint :

Mme Delphine BIZE, avec 11 voix (4 bulletins blancs) a été proclamée 4ème adjointe et immédiatement installée.

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire

Madame le Maire expose que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, qui correspondent à 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 1000 habitants.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu la demande du Maire en date du 3 juillet 2020 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice de fonction du Maire à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 1 205,71 €)

Indemnité des adjoints et d'un conseiller municipal délégué

Madame le Maire rappelle que les indemnités des élus sont versées dans la limite d'une enveloppe globale calculée en fonction du nombre d'adjoints et du dernier indice brut de la fonction publique, soit l'indice 1027 correspondant à 3 889,40 €.

Pour la commune de PORCARO, l'enveloppe globale mensuelle est déterminée par l'indemnité maximale du Maire augmentée de l'indemnité maximale pour 4 adjoints,

soit au total : 3 232,10 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer :

- au premier adjoint, l'indemnité de fonction au taux de 14 % de l'indice brut 1027 (544,52 €)

- au 2ème adjoint l'indemnité de fonction au taux de 10,7 % de l'indice brut 1027 (416,17 €).

- au 3ème adjoint l'indemnité de fonction au taux de 10,7 % de l'indice brut 1027 (416,17 €).

- au 4ème adjoint l'indemnité de fonction au taux de : 10,7 % de l'indice brut 1027 (416,17 €).

- au conseiller municipal délégué l'indemnité de fonction au taux de 6 % de l'indice brut 1027 (233,36€).

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et une abstention, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

4) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

5) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

6) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

9) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

10) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

11) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 € par sinistre ;

12) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile.

prend acte que le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Désignation de 2 délégués à Morbihan Energies

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande du syndicat Morbihan Energies de désigner au plus tard pour le 13 juillet 2020, deux membres représentant la commune.

M. Jean-Stéphane RENAUD et M. Maxime BOCANDÉ, sont désignés délégués au syndicat mixte de coopération intercommunale Morbihan Energies, par 14 voix pour et une abstention.

Charte de l' élu local

L'article L 2121-7 du CGCT prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, il est fait lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1. Mme Aurélie LUCAS, première adjointe, sur proposition du Maire, a lu la charte de l' élu local.



Présentation des élus

Présentation du Maire, des adjoints et du conseiller délégué, ainsi que les différentes commissions.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec un élu, vous pouvez vous adresser directement aux secrétaires de Mairie, par téléphone ou par mail.



Sylvie CHEDALEUX - Maire

Affaires générales :

- Finances
- Marché public
- Ressources Humaines
- action sociale
- Communauté de communes



Aurélie LUCAS - 1ère adjointe

Commission Infrastructure :

- Bâtiment
- Urbanisme
- Travaux
- Economie d'énergie



Aurélie BONNETAIN - 2ème adjointe

Commission Communication et vie sociale :

- Communication
- Animation
- Loisirs
- Associations



Jean-Stéphane RENAUD - 3^{ème} adjoint

Commission Voirie - Environnement :

- Voirie
- Développement durable
- Agriculture
- Espaces verts



Delphine BIZE - 4^{ème} adjointe

Commission Enfance - Education - Culture :

- Ecole
- Extra-Scolaire
- Bibliothèque



Hubert CHEDALEUX - Conseiller délégué

- Voirie
- Espaces verts

Les conseillers municipaux que nous vous présenterons plus en détail dans le prochain bulletin:

Didier BÉBIN, Maxime BOCANDÉ, Charles DE CADARAN, Eléonor GERMAIN, André HERVIAUX, Karine JOUIN, Laurence LE GUELLEC, Jean-Louis MEZIERE, Barbara MORIN

Dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de l'église, qui ont été réalisés en 2019, il apparaissait opportun, de remettre en état de fonctionnement de la plus grosse des 2 cloches de Porcaro (780kg), Jeanne Marie Louise qui, depuis plusieurs années était à l'arrêt.

La crainte première des campanistes était surtout sécuritaire car la cloche menaçait de tomber. Si le balancement avait été maintenu, la fissure aurait pu se propager et entraîner la rupture complète du métal au niveau de l'anse et donc la chute de la cloche.



Le balancement de la cloche avait en effet été stoppé car elle présentait des fissures au niveau de l'anse. Ce phénomène est fréquent sur les cloches de cette époque (Jeanne Marie Louise a été installée en 1882 à Porcaro) et il a pour conséquence de nuire à la sonorité de la cloche. Mais la

Lors du projet de remise en état du clocher et de la cloche, 2 solutions ont été proposées par les professionnels:

- solution de réparer par une soudure la cloche: cette solution était certes économique mais ne nous donnait pas l'assurance de voir apparaître à plus ou



moyen terme à nouveau une fissure. De plus nous n'aurions pas retrouvé la sonorité d'origine de la cloche.

- solution de refondre une cloche avec ou non l'utilisation d'une partie de l'alliage de la cloche d'origine.

Après concertation au niveau du groupe de projet, la 2ème solution a été retenue. Nous avons à cette étape du projet envisagé la mise en place d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine pour la remise en état du clocher et de la cloche.

Cette souscription a permis de récolter 7740,90€ auprès des habitants, sympathisants et associations de Porcaro. Nous vous remercions chaleureusement.

Pour diverses raisons, la municipalité a fait le choix de refondre une partie de la cloche existante (30% de l'alliage d'origine

est refondu et est utilisé pour la nouvelle cloche)... Symboliquement Jeanne-Marie-Louise va continuer à alerter la population de Porcaro lors des événements importants. En effet le fait de réutiliser une partie du métal original, notre cloche va garder son nom d'origine.

C'est l'entreprise Art Camp qui a remporté le marché du lot Campanile sur le projet de rénovation du clocher. Franck OLLIVIER, gérant et passionné nous a fait découvrir aux Porcaréens son métier lors de la soirée de présentation de l'ancienne cloche en mai 2019.

Art Camp travaille avec la fonderie PACCARD située en bordure du lac d'Annecy.

3 élus de Porcaro ont fait le déplacement en janvier 2020 pour assister à la coulée de la cloche dans les ateliers de la maison PACCARD. Cette fonderie est aujourd'hui





une référence mondiale en matière de cloche et carillons... la preuve en est... Jeanne-Marie-Louise a été fondue entre une cloche qui partait pour New-York et une cloche destinée au Viêt-Nam...

Nous avons été reçus par « Le » Philippe PACCARD (7ème génération de fondeurs de la famille) qui pris le temps de présenter toutes les étapes de la fabrication... et de commenter bien sûr, la coulée de la cloche de Porcaro. Visite passionnante!

En voyant les morceaux de l'ancienne cloche, nous avons vraiment pris conscience qu'elle était vraiment très fissurée... ce qui confortait d'avoir fait le choix de la refonte de la cloche plutôt que la réparation.



Quelques jours suivants, une cloche toute étincelante était livrée à Porcaro... et c'est le 28 février 2020 que Jeanne-Marie-Louise a été inaugurée en présence d'un public impatient de découvrir la nouvelle cloche de PORCARO.

Dès le lendemain la cloche était bénite par le Vicaire Général de l'Evêque de Vannes... Puis quelques jours après... Jeanne-Marie-Louise retrouvait sa place et sa fonction dans le beffroi de l'église de PORCARO.

Nous remercions l'ensemble des acteurs de ce projet notamment Franck OLLIVIER et La fonderie PACCARD qui ont fait un travail remarquable.



Inscriptions et Effigies

pour marquer l'événement, les inscriptions et effigies ont été en partie repensés...

Face 1:

"Nommée Jeanne-Marie Louise en 1882

Mgr Jean Marie Becel Evêque de Vannes

Mme Louise Marie Jeanne de la Haye de Plouer

Comtesse de Chousy"

Face 2:

"Refondue en 2019

par Pierre HAMERY Maire

Année des 40ans de la Madone des Motards"

Les effigies de Marie, du Christ et de Saint Colomban de Luxeuil (protecteurs de motocyclistes) ornent la jupe de Jeanne Marie Louise



RPI MONTENEUF/PORCARO

Le RPI privé de MONTENEUF/PORCARO accueille les enfants de la maternelle au CP à l'école Ste Marie de MONTENEUF et du CE1 au CM2 à l'école Notre Dame de Lourdes de Porcaro. Durant cette période particulière, les élèves ont réalisé de nombreux défis à visée pédagogique proposés par les enseignantes et grâce à ces échanges, le lien a été maintenu.

Lors de la reprise, élèves et enseignantes étaient heureux de se retrouver. Les sorties scolaires n'ont pas eu lieu mais nous avons profité des richesses locales: pour les élèves de Monteneuf: randonnée dans les landes et pour les élèves de Porcaro : escape game et construction de cabane.

Pour l'année 2020-2021, le cirque sera à l'honneur puisque les élèves participeront au projet cirque avec la famille RITZ. La

semaine d'initiation sera clôturée par le spectacle sous chapiteau avec les professionnels. La représentation remplacera le traditionnel spectacle de Noël.

Le festival du livre annulé cette année sera reconduit en mars 2021, les classes mèneront ainsi des projets en lien avec la littérature de jeunesse.

Pour toutes inscriptions, n'hésitez pas à consulter le blog de l'école:

rpmonteneufporcaro.wordpress.com ou encore la page Facebook: Rpi Privé Monteneuf Porcaro

Vous pouvez contacter Mme Julie BARAIS, au 02.97.93.21.56

Julie BARAIS

**Directrice RPI écoles privées
MONTENEUF/PORCARO**





Les p'tits lutins

Une nouvelle année pour nos enfants.

Une année particulière s'est achevée sans que nos enfants puissent participer à leur Kermesse.

Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine, dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

Fort heureusement, les enfants des classes de CM1 et CM2 ont pu partir une semaine au ski au mois de janvier.

Nous renouvellerons le LOTO le **samedi 21 novembre 2020** à la salle du Chaperon Rouge de MONTENEUF et espérons rencontrer le même succès.

En effet grâce aux bénéfices réalisés, nous avons pu financer les peintures de la cour de Monteneuf pour le plus grand plaisir des enfants.



Nous vous souhaitons une belle rentrée et vous disons à très bientôt.

Les Membres de l'APEL





AS Porcaro

Après une longue interruption des activités du club, les membres du club de football porcaréen l'AS Porcaro se sont retrouvés au stade Joseph THOMMEROT pour l'Assemblée Générale du club le 10 juillet dernier.

Parmi les nombreux sujets de discussion, ont été notamment abordées l'organisation de la reprise d'activité sportive que ce soit la phase préparatoire et la reprise des championnats ou le renouvellement du bureau.

D'un point de vue sportif, et ce pour la troisième année consécutive l'AS Porcaro réengagera deux équipes, une équipe

« sénior » au niveau district 3 du Morbihan et une équipe « vétéran » au niveau du championnat d'Ile et Vilaine. Cherchant toujours à renforcer nos effectifs, nous accueillons tout joueur à partir de 17 ans pour l'équipe sénior et tout joueur à partir de 35 ans pour l'équipe vétéran.

D'un point de vue administratif les postes de Président et de Secrétaire ont été renouvelés avec respectivement Didier RENAI et Jan DE HOOG. Le poste de Trésorier est désormais occupé par Stéphane Pelé suite au départ de Bertrand ROUXEL à qui le bureau tient à adresser de chaleureux remerciements pour son engagement depuis de nombreuses années à ce poste.





Comme beaucoup d'évènements, le désormais traditionnel vide-greniers accompagné de son tournoi de palet, lequel était prévu fin juin 2020, a subi une annulation à défaut de pouvoir l'organiser dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes.

Par contre, tout n'a pas été perdu cette année, puisque l'immanquable repas annuel du club s'est tenu le 15 février 2020 dans la salle des fêtes municipale. Nous remercions tous les participants, bénévoles et partenaires pour leur participation à cet évènement important pour la vie du club.

Pour finir, le bureau et les membres du club remercient tous nos partenaires, nos sponsors, nos supporters, l'équipe municipale et les services techniques pour

leur soutien et support. Leur apport est indispensable aux activités du club.

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter au 06 80 58 75 99 ou au 07 78 12 15 97

Comptant sur votre présence pour venir supporter cette année encore nos équipes et « Allez les p'tits rouges !!! »



Le Club de l'Amitié

Bien le bonjour, à tous,

Après ces quelques mois d'incertitude et d'isolement général, des jours meilleurs pour tous, semblent à nouveau se profiler à l'horizon.

Nos activités ludiques, récréatives et gourmandes, vont reprendre avec des « retrouvailles » conviviales dès le mercredi 16 septembre (à partir de 14h00) au foyer municipal du village.

Nous espérons et attendons une présence en nombre de nos fidèles adhérents.

Le mois de décembre nous donnera encore l'occasion d'organiser un super déjeuner festif en partenariat avec nos collègues et amis de l'Amicale des Anciens Combattants, Opex, et Soldats de France.

En l'attente de ces moments tant attendus, les membres du bureau, vous adressent leurs meilleures salutations amicales.

KENAVO



Société de chasse communale de PORCARO

A l'aube de cette nouvelle saison de chasse qui s'annonce peut-être particulière : COVID 19 oblige. Nous vous souhaitons le meilleur pour cette période estivale.

Notre bureau a changé. Aurélien Boucher est notre nouveau secrétaire. Compte tenu de la situation actuelle, l'assemblée générale n'est pas encore programmée.

Nous nous retrouverons cependant, dans tous les cas, le samedi 19 septembre 2020 à partir de 10 heures au local, pour la distribution des cartes de chasse.

En attendant : bonnes vacances à tous

Le président

L'Amicale des Anciens Combattants

OPEX - Soldats de FRANCE

En raison du confinement, nos activités ont été réduites ce premier semestre 2020 malgré cela nous n'avons pas oublié nos anciens.

Le 8 Mai : une cérémonie a eu lieu, en comité restreint, au monument aux morts : une gerbe a été déposée pour les déportés et une pour la Victoire de 1945



Gilbert BRUNET, décédé le 18 mars n'a pu être accompagné par ses amis de l'Amicale. Un hommage lui a été rendu le 18 juin au cimetière en présence de Monsieur le Maire, de sa famille ainsi qu'une délégation d'Anciens Combattants.

Je vous donne rendez-vous le 6 septembre pour le vide-greniers, le 12 septembre pour un repas amical, le 11 Novembre pour la cérémonie au monument aux morts et en décembre pour le repas avec le Club de l'Amitié.

Les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances et surtout prenez soin de vous.

A bientôt
L'HUISSIER

S'Porcaro gym



Juin 2020: Nous finissons la 12^{ème} saison de S'Porcaro Gym !

Une année morose bercée au rythme de la crise sanitaire. Il nous manque la moitié de la saison !!! Pas de repas de gym, pas de marches de fin d'année.

Nous espérons pouvoir reprendre normalement à partir de Septembre, tous

N° 117 - Juillet 2020

les jeudis soirs de 20h à 21h à la salle municipale de PORCARO.

Bel été et prenez soin de vous !

A.GAUTIER

02 97 22 17 08

06 13 13 74 68

Les randonneurs de L'Oyon

Cette année la rando n'a pas eu lieu pour raison sanitaire ,mais nous tenons quand même à remercier les propriétaires de terrain, car nous avons malgré tout entretenu nos sentiers.

Le repas est maintenu au 10 octobre , comme l'an dernier. Des tickets seront à retirer au prêt des adhérents , le moment venu.

Les marcheurs reprendront leur sortie hebdomadaire le mercredi 2 septembre. Là aussi nous acceptons tout le monde , pour les personnes intéressées contacter

ALAIN : 06.76.38.17.26.

Pour la marche du dimanche, MARINA : 06.26.05.51.47

Pour la course à pied, ROMAIN 06.40.06.23.12.



Bonnes vacances à toutes et tous.

Les vtt ont repris leur sortie du dimanche matin , pour ceux qui désirent les rejoindre, appeler :

LAURENT : 06.18.31.12.75



Porcaro village des motards



En 2019, j'étais fier d'annoncer que le 40ème anniversaire de la Madone pouvait débuter et que l'ensemble de l'équipe était prêt à accueillir nos amis motards.

Cette année 2020, l'enthousiasme était au beau fixe, le travail accompli par l'ensemble des membres des différents bureaux avec le coordinateur Maurice JOLY, présageait une très belle année. La plupart des animations était bouclée au mois de février, pour laisser le temps aux nouvelles municipalités de se mettre en place.

Malheureusement, un invité de dernier moment, le coronavirus est venu mettre à mal notre préparation. Nous obligeant à reporter le Pardon de la Madone des motards. Cette décision nous brise le cœur, mais elle apparait la plus prudente à nos yeux.

Aussi, nous ne parlons pas d'annulation, cela signifierait que le virus a gagné et que nous nous inclinons. Il n'en n'est rien, bien au contraire, nous relèverons la tête comme à chaque fois que nous avons eu à le faire à des moments difficiles. Le rendez-vous manqué de 2020 laissera la place aux

14 et 15 août 2021 et nos retrouvailles n'en seront que plus intenses, pleines de vie et de promesses.

Nous tenons à remercier de grand cœur tous ceux qui, d'ores et déjà, s'étaient engagés à nos côtés : les associations de la Madone, les bénévoles, les services de l'Etat, les municipalités, les propriétaires, les professionnels, ... et nous espérons bien que le travail déjà accompli en amont sera bénéfique à l'édition 2021 du grand Pardon de la Madone des motards.

Aussi, depuis le début de l'année, nous avons ouvert une boutique en ligne, plus moderne que celle que nous avons déjà. Celle-ci permettra à tout un chacun de faire ses achats sans prendre de risques. D'ailleurs, en parlant de risques, nous avons des masques au nom de la Madone. Vous pouvez aller voir la boutique sur le site :

<https://www.madonedesmotards.com/boutique/>, n'hésitez pas à créer votre compte.

Bonne vacances estivales à tous les Porcaréennes et Porcaréens.

Loïc GOUELLO

Président Porcaro, Village des motards

Le Comité Festif



La crise du coronas virus est toujours présente et le comité festif n'a pas pu vous proposez la soirée dansante au mois d'avril et ne sera peut-être pas en mesure de vous divertir par une soirée festive avant l'année 2021, tout dépendra comment va évoluer le virus cet automne et les différentes règles sanitaires concernant les réunions publiques. De plus le comité festif est en manque criant de bénévoles, lors de l'assemblée générale en juin 2019 nous avons dit qu'il nous manquait 7 à 10 bénévoles aujourd'hui nous estimons qu'il en manque 10 à 12. Il en va de la survie de cette association, en effet si nous n'obtenons pas ce nombre de personnes le comité festif pourrait être dissous ou mis en "sommeil" dès le mois de septembre lors de notre prochaine assemblée générale. Si vous voulez nous rejoindre vous pouvez appeler le 06.44.19.77.23 ou venir au 4 Rue de la Belle Alouette. Nous vous remercions. Nous vous informerons par flyers et par presse de la date de l'assemblée générale au mois de septembre.

Le comité festif vous souhaite de bonnes vacances.

Surtout appliquer les gestes barrières durant cette période estivale.

Laurent Guillerey
Président du comité festif



Des nouvelles de la Providence

L'année 2019 aura été une année charnière des 40 ans de la Madone, mais aussi dans l'équipe de la Providence.

En effet, après René DANION nous renouvelons notre reconnaissance à Philippe JEHN d'avoir présidé notre association avec bienveillance et rigueur. Nous précisons que nous tenons

La Providence

également à rester dans l'esprit total du pèlerinage, tel que le P. PREVOTEAU nous l'avait demandé. Avec l'association du P.V.M Porcaro village des Motards, présidé par Loïc GOUELLO, avec le P. Antoine DE



1^{ère} Madone de 1979, avec ses 38 motards

ROECK, président du Team et de l'Aumônerie, cette transmission est parfaitement réussie et sereine.

Nous avons eu la satisfaction d'accueillir Annick et Yves PLANTARD, motards de Porcaro, parmi nous. Nous aimerions bien toutefois nous étoffer dans l'équipe, alors bienvenue aux volontaires, bricoleurs et manuels ! Notre but n'est pas "que" la Madone du 15 août, mais aussi l'animation de la paroisse, l'entretien de l'oratoire, de la ferme, etc.

Vous trouverez également la création d'un site internet commun aux trois associations sur www.madonedesmotards.com. Vous y pourrez découvrir ce que l'on y vit, ce que l'on y fait, la boutique en ligne, etc.

2020 est l'année du départ du P. Antoine qui, bien qu'il reste près de nous en tant que motard, prêtre et ami, nous quitte pour un nouvel horizon, comme beaucoup de prêtres. Aussi nous tenons avec toute l'équipe de la Providence, les motards à le remercier fraternellement pour son écoute et son accompagnement à notre Madone.

Également motard averti, le P. Christian CHEREL le remplacera, bienvenue à lui ! Nous lui souhaitons de beaux moments de partage entre nous tous.

Tous nos remerciements pour son long parcours avec nous à M. HAMERY. Nous lui sommes reconnaissant, ce n'était pas toujours évident pour lui d'accueillir chaque année un si grande foule atypique. Nous souhaitons également, au nom de la Providence d'hier et d'aujourd'hui, la bienvenue à Mme CHEDALEUX, autrement dit Sylvie, qui connaît déjà les rouages de l'organisation. Elle est et sera une très bonne compagne pour notre Madone. Elle sait qu'elle peut compter sur nous pour l'accompagner à notre tour, elle et son équipe.

2020 est aussi, comme vous le savez, une année dite "blanche" pour les raisons communes à toutes organisations de plus de 5000 personnes voire moins.

Déjà nous préparons la Madone 2021 qui, elle, sera sûrement belle comme toutes les autres, grâce à l'implication fidèle des « gens de Porcaro ».



Communiqué Piscine de Guer



ACTIVITES DURANT LA PERIODE SCOLAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
LECONS DE NATATION ENFANTS ET ADO							
Débutant			15h10				
Apprentissage	17h15	17h15	15h50 16h30	17h15	18h00 (ado seulement)	X	X
Perfectionnement			17h10 17H50				
LECONS DE NATATION ADULTES							
Peur de l'eau							
Débutant	X	17h55	18h30	X	X	X	X
Apprentissage							
AQUAGM							
* Grand Bassin (avec ceinture de flottaison)	16H45 17H55	16H15	19H15* 20h00	17h55*	12h00 16h15 17h00	11H45	X
AQUABIKE							
	18h55 19h35 20h10	13h00	X	18h55 19h35 20h10	13h00	X	9h15

Dès à présent vous pouvez vous pré inscrire pour les cours de la rentrée de septembre 2020, directement sur le site internet de oust-broceliande.bzh en remplissant les formulaires. Vous pourrez émettre 3 souhaits, on reviendra vers vous pour la validation de l'horaire choisi. On vous proposerons 3 rdv pour valider définitivement votre inscription: Mardi 1er, Mercredi 2 et jeudi 3 septembre au Centre Ressources de Guer aux heures d'ouverture, 4 avenue du Général De Gaulle à Guer. Le jour de l'inscription il faudra vous munir d'un certificat médical de non contre indication à la pratique d'activités aquatiques et d'un justificatif de domicile.

ACTIVITES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

La Piscine de GUER est fermée pour travaux, elle réouvrira ses portes le 7 septembre 2020

Vous pouvez profiter de la piscine de La Gacilly (de plein air) ou celle de Malestroit:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Piscine de la Gacilly ouverte du 4 juillet au 29 Août						
15h à 19h	10h à 13h 15h à 19h	10h à 13h 15h à 19h	10h à 13h 15h à 18h30 20h à 22h	10h à 13h 15h à 19h	10h à 13h 15h à 19h	X
Piscine de Malestroit ouverte depuis le 29 Juin						
11h à 13h 14h à 18h	11h à 13h 14h à 18h	11h à 13h 14h à 18h	11h à 13h 14h à 18h	11h à 13h 14h à 18h	11h à 13h 14h à 18h	11h à 13h 14h à 18h

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC piscine de GUER à partir du 7 Septembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Période scolaire						
12h15 à 13h45	19h à 20h45	12h à 13h45	12h à 13h45	19h à 20h45	14h à 17h30	10h à 12h30

- ◆ Evacuation du bassin : 15 minutes avant la fermeture de l'établissement
- ◆ Fermeture de la caisse : 45 minutes avant la fermeture de l'établissement
- ◆ Le port du bonnet est obligatoire
- ◆ Les shorts et les bermudas sont strictement interdits

Tarifs abonnements cours:

Aquagym semestre: 92.50€ hors OBC et communes partenaires: 111€
 Aquabike semestre: 110€ hors OBC et communes partenaires : 132€
 Cours enfant/ado semestre: 125€ hors OBC et communes partenaires: 150€
 Cours adulte semestre: 137.50€ hors OBC et communes partenaires: 165€

Vous pouvez vous abonner à l'année en payant 2 semestres.

Pour tous renseignements, contacter le 02.97.22.00.66 ou E-mail piscine.guer@oust-broceliande.bzh ou sur le site internet :

www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc/culture_sports_et_loisirs/piscine__equipements_sportifs/piscine_de_guer

ENVIE DE DEVENIR AUTONOME EN INFORMATIQUE ?

Débutants ou initiés en informatique, une large gamme d'outils et d'ateliers vous est proposée pour vous initier, approfondir ou simplement partager vos usages. Les espaces publics numériques vous accueillent pour une session d'ateliers de septembre à décembre 2020 sur Carentoir, Cournon, Guer, Malestroit, Lizio et Réminiac.

Renseignements et inscriptions :
David DAVALO : 06 02 50 81 11 /
epn@oust-broceliande.bzh

**NE SOYEZ PAS VICTIME DE VOTRE IMPRUDENCE**

- Verrouillez systématiquement votre véhicule et fermez les vitres.
- Ne laissez jamais vos clés de contact sur le démarreur ou dans le véhicule.
- Bloquez la direction de votre véhicule.
- Ne laissez aucun objet ou documents de valeur dans la boîte à gants.
- Pour les 2 roues, attachez les avec un antivol.
- A la plage, ne laissez pas vos affaires sans surveillance ;
- Signalez tout fait suspect en composant le 17.

Groupement de gendarmerie départementale du Morbihan
02, rue du Colonel Arnaud Beltrame – 56000 Vannes

Lutte contre le bruit

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- du lundi au samedi 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Arrêté préfectoral du 10/07/2014

Incivilités



Nous déplorons les négligences et sans gêne de certains qui déposent des ordures ménagères ou des tontes de pelouse dans les espaces publics et chemins publics. Des bouteilles et des cartons que l'on retrouve auprès des containers à verres, voire même parfois des objets relevant de la déchèterie.

Nous notons le mépris de ces personnes pour le bien collectif et en particulier pour les employés communaux qui y travaillent.

Herbes folles

L'interdiction de l'usage de pesticides sur les espaces publics depuis le 1 janvier 2017 à



pour conséquence le développement de la végétation spontanée. Un phénomène bon pour la biodiversité, bon pour notre environnement et bon pour notre santé.

Pour contenir la croissance de la végétation, les agents doivent dorénavant utiliser dès matériels alternatifs comme la fauche tardive des espaces enherbés, le désherbage manuel des espaces publics.

Ces nouvelles pratiques demandent plus de temps et de main d'œuvre. Nous devons tous de ce fait faire preuve de patience et de tolérance.

Une gestion différente des espaces est engagée.

Information sur la chenille processionnaire du pin

La chenille processionnaire du pin est présente dans le Morbihan depuis plusieurs années. Elle prolifère surtout au Sud, sur la côte, mais chaque année cette chenille progresse vers le Nord. Les conséquences de sa présence sont avant tout d'ordre sanitaire. En effet, cette chenille libère une grande quantité de poils urticants qui peuvent être à l'origine de nombreuses réactions allergiques, parfois graves, chez l'homme et les animaux domestiques.

En cas de risque sanitaire, il existe différents moyens de lutte contre cette chenille : piégeage des papillons durant l'été avec les phéromones, piégeage des chenilles en fin d'hiver et début de printemps avec des écopièges installés sur les troncs, échenillage d'automne, installation de nichoirs à mésanges.

La réalisation d'un traitement biologique à l'automne est également possible, celle-ci est organisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan (FDGDON 56). Si vous êtes concernés, sur votre propriété, n'hésitez pas à vous rendre en mairie pour obtenir des informations complémentaires sur la prochaine campagne de traitement. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28 août.

Réglementation du feu et du brûlage des déchets



Interdit toute l'année



Possible du 1er Novembre au 31 Mars

Terrains boisés Plantations, landes, reboisement à - de 200m de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	
	Porter ou allumer du feu	Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayant droit
	Fumer Incinérer les déchets de la sylviculture	Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayant droit
Feux sur les plages		
Déchets verts		
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	En l'absence d'une solution de valorisation

Chères lectrices, chers lecteurs,

Votre bibliothèque est restée fermée au mois de juillet pour des raisons sanitaires et sera fermée au mois d'août pour les vacances. Vous pourrez vous adonner à nouveau à la lecture dès la rentrée. Nous préparons activement l'ouverture avec la mise en place des nouvelles règles sanitaires.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui ont donné gracieusement de leur temps pour le maintien de ce service, tout au long de l'année.

Les vacances peuvent être utilisées pour faire du rangement dans vos placards. Si des livres encombrant vos étagères, pensez aux dons pour enrichir les étagères de


vos placards et votre bibliothèque.

si vous aimez l'univers des livres, vous pouvez venir renforcer l'équipe des bénévoles. Nous restons à votre disposition pour en échanger.

Bel été à toutes et à tous

5	3			7				
6			1	9	5			
	9	8					6	
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
	6					2	8	
			4	1	9			5
				8			7	9

verts dans le département du MORBIHAN

 Possible toute l'année

Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attendant à une habitation	Sous réserve de restrictions locales
	Feux festifs	Déclaration et autorisation municipale
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	
Végétaux parasités par les organismes nuisibles		Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF
Episodes de pollution de l'air		Pour tous les usagés
Espèces exotiques envahissantes	Relevant de l'arrêté du 14/02/2018	
	Relevant du code de la santé publique	



QUELQUES REGLES A SUIVRE POUR UNE COLLECTE DE VOS DECHETS SANS ENCOMBRE

Un bac vert toujours fermé pour la collecte : surtout pas de sac à côté ou au-dessus de la poubelle. Un bac vert plein de préférence : pour réduire le nombre de levées de votre bac vert, sortez le lorsqu'il est plein. Pas d'ordures ménagères en déchèterie.

Changement de saison : Faites de la place dans vos placards !

Avec l'arrivée de l'été, c'est le moment propice pour vider les placards et faire du tri ! **Tous les textiles, linge de maison, tissus, accessoires et chaussures se recyclent**, qu'ils soient usés, troués, en bon état, démodés ou trop petits. Même vos collants filés ou vos chaussettes dépareillées pourront avoir une seconde vie ! Alors ne les jetez plus, déposez-les dans les conteneurs Le Relais ou apportez les à des associations locales. Seule exigence : les textiles doivent être propres, secs et emballés dans des sacs bien fermés. Pensez également à lier les paires (chaussures, tailleurs, maillots deux pièces, etc.).

Pour plus d'information sur le tri des textiles : www.lafibredutri.fr

MON BAC VERT

Un bac obligatoirement pucé. Si votre bac vert n'est pas identifié, contactez les services du SMICTOM au 02 99 09 57 26.

- Dans ce bac, uniquement les déchets non recyclables en sac.
- Les sacs déposés à l'extérieur des bacs ne sont pas collectés !- Collecte toutes les mercredi

MON BAC JAUNE

Dans ce bac, uniquement des emballages et papiers recyclables en vrac

Pas de sac plastique, pas de housse dans les bacs jaunes.

Collecte toutes les 2 semaines. Sortir le bac le lundi soir

LES RECYCLERIES EMMAÛS

Pour donner une seconde vie à vos objets... Donnez à Emmaüs. Des conteneurs sont à votre disposition dans les déchèteries.

LES CONTENEURS LE RELAIS

Pour y déposer vêtements, chaussures, chapeaux, maroquinerie, linge de maison, drap, couette en bon état, rideaux, ...

Une question, contactez les services du SMICTOM
Au 02 99 09 57 26
Ou par mail
www.smictom-centreouest35.fr

Mardi 04/08	Mardi 27/10
Mardi 18/08	Mardi 10/11
Mardi 01/09	Mardi 24/11
Mardi 15/09	Mardi 08/12
Mardi 29/09	Mardi 22/12
Mardi 13/10	Mardi 05/01

LES COLONNES À VERRE

Dans ce conteneur, uniquement bouteilles, pots et bocaux en verre.

PAS DE BOUCHON, CAPSULE, VAISSELLE ou COUVERCLE

Chez vous, tous les emballages se trient.

Le territoire communautaire pratique l'extension des consignes de tri pour les secteurs de La Gacilly et Malestroit. (Pour Guer et ses environs, la collecte des déchets est gérée par le Smictom Centre Ouest.) Cette nouvelle pratique facilite le geste du tri.

MÉMO TRI de l'Oust à Brocéliande COMMUNAUTÉ

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

DANS QUEL CONTENAINT DÉPOSER MES DÉCHETS ?

LES EMBALLAGES PLASTIQUES, MÉTALLIQUES, CARTONNÉS
Tous les déchets en plastique et métalliques sont désormais triés !
Le papier aluminium doit être jeté et ramené en boule.
Vidés, pas lavés, pas imbriqués

LE VERRE
Les bouchons et couvercles sont à retirer, sans quoi tout l'effort de tri peut être compromis.
Dans le conteneur à verre

LE PAPIER
Les blisters en plastique des journaux ou magazines sont à trier avec les emballages. Le papier est mieux recyclé quand il n'est ni déchiré ni mis en boule.
Dans le conteneur à papier

LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA CUISINE ET DU JARDIN
Dans le composteur ou avec les ordures ménagères

LES AUTRES DÉCHETS À TRIER
À la déchèterie

CE QUI N'EST PAS VALORISABLE
Dans le conteneur des ordures ménagères

RETROUVEZ LES CONSIGNES DE TRI DU SECTEUR DE GUER SUR LE SITE INTERNET DU SMICTOM WWW.SMICTOM-CENTREOUEST35.FR

Crédit photos © CITEO

Depuis quelques semaines, il est constaté un relâchement et de nombreuses erreurs de tri à la maison, qui induisent une répercussion sur les coûts de tri et la qualité du recyclage.

En effet, beaucoup de verres et journaux sont mélangés avec les emballages. Pour collecter ces deux flux, des points d'apport volontaires spécifiques sont disposés sur les communes. *Nous vous invitons également à vider vos bouteilles, flacons, tubes, boîtes de conserves, boîtes à œufs... avant*

de les mettre dans la poubelle jaune.

Pour rappel, les pots de fleurs et produits de jardinage sont à déposer à la déchèterie ou dans le bac ordures ménagères.

N'oubliez pas non plus le compostage individuel, très efficace pour diminuer le tonnage des ordures ménagères résiduelles et vous permet de fabriquer votre propre compost. La communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté met à disposition gratuitement un composteur par foyer.

Le respect des consignes de tri est importante, tant pour l'environnement et la santé de tous que pour les coûts de fonctionnement du service. Nous comptons sur la collaboration de chacun d'entre vous.

Les horaires de la déchèterie de Porcaro (Gestion par le Smictom Centre Ouest)

Lundi et vendredi : 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

En cas d'interrogations, n'hésitez pas à contacter le service déchets au 0 800 862 333.

Permanence du service tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, au centre technique situé au 21, La Ville aux Aînés à La Gacilly : retrait de bacs de collecte et de composteurs.



COVID-19

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.

Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.

Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.

Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

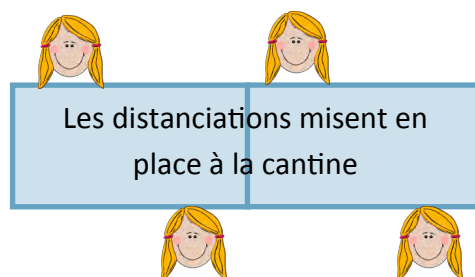
Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000

Les mesures barrières à la commune



Le plexiglass installé sur le bureau de Fabienne



Masques, pour le personnel de la cantine et gel hydroalcoolique à disposition, pour les enfants et le personnel.



NON COLLECTIF (SPANC)



Contrôle de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissements non collectifs :

Conformément à la réglementation afin de garantir la salubrité du territoire et la santé de tous, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'Oust (SPANC) à Brocéliande Communauté doit procéder au contrôle de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs tous les 6 ans. La société VEOLIA a été missionnée pour la réalisation de ces contrôles réglementaires obligatoires.

Les contrôles seront précédés d'un avis de passage que vous recevrez par courrier au moins 7 jours avant le rendez-vous. En cas d'impossibilité de votre part, vous pourrez contacter VEOLIA au 0 969 323 529 (choix 1) afin de convenir d'un nouveau rendez-vous.

Pour toute demande autre que la prise de rendez-vous et la réalisation du contrôle, vous pouvez contacter le SPANC au 02.99.06.08.04 ou par mail à spanc@oust-broceliande.bzh.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) poursuit l'opération subventionnée de réhabilitation des assainissements non collectifs à risques. Elle permet aux usagers volontaires d'obtenir 30 % de subvention sur le montant des travaux de mise en conformité, avec un montant subventionnable maximum de 8500 € TTC.

Les conditions d'éligibilité :

- être propriétaire de son logement au plus tard au 1er janvier 2011
- le dispositif d'assainissement doit être classé à risque sanitaire lors du dernier contrôle.

L'étude nécessaire à la conception du nouvel assainissement sera réalisée par de l'Oust à Brocéliande Communauté. Le propriétaire devra ensuite demander deux devis auprès d'installateurs de son choix. Le SPANC réalisera la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avant le début des travaux. Le versement des subventions s'effectuera après la réalisation des travaux, sur présentation de la facture acquittée.

Vous souhaitez bénéficier de ces aides ou obtenir plus d'informations, contactez dès maintenant le SPANC au 02 99 08 06 04 ou par mail spanc@oust-broceliande.bzh



Ferme équestre du Vautoudan 56380 Porcaro
Renseignements au 06.71.47.36.77
centreequestrevautoudan@gmail.com

Les Mardis soirs

Tous les mardis du 7 Juillet au 25 Août
de 18h30 - 21h30

Promenades en attelage (20 min) : 3€/personne

Baptêmes poneys en extérieur (10 min) : 2€ le tour

Jeux: Mølky, palets (gratuit)

Buvette, galettes saucisses



Les Vendredis soirs

Tous les vendredis du 10 Juillet au 29 Août

À partir de 20h00

Détente et travail commenté des chevaux de spectacle (1/2h environ)

Spectacle à thème (1/2h environ) - Thème différent chaque vendredi

3€/ personne à partir de 6 ans - 10€ pour une famille de 4 personnes

Buvette, saucisses, frites



ATELIERS DE BROCELIANDE

MAISON & EXTENSION

- Ossature bois
- Menuiserie extérieure
- Charpente - Couverture
- Isolation extérieure

Devis gratuits sur RDV
02.97.75.70.45
56380 PORCARO

www.atelierdebroceliande.com

CHENIL (PENSION) DE WOODHAVEN

WOODHAVEN KENNELS & CATTERY

02.97.22.15.55 /06.37.34.64.88
56380 PORCARO
Heated Kennels/Niches tout confort avec chauffage
www.woodhavenkennels.eu
open all year/ouvert toute l'année

Hypno-praticienne, Hypno-coach

Delphine BIZE

Tél.: 06 45 14 76 48
mail : delphypnose@gmail.com
Facebook : *Delphine Bize Hypno-praticienne, Hypno-coach*

LE WHEELING

Anne LE MOIGNE

BAR - JOURNAUX - TABAC
LE BOURG 56380 PORCARO
02.97.22.03.51

FBI Frédéric Bonnetain

PLOMBERIE CHAUFFAGE

Entretien - Dépannage - Installation
Chaudière fioul et gaz - Pompe à chaleur -
Climatisation - Sanitaires

2 Rue la Belle Alouette 56380 PORCARO
Tél.: 02 97 72 46 02 Port.: 06 21 46 82 04

TAXI DE ST CYR

NEVES Pierre

5 Rue des Acacias
56380 PORCARO
06 85 39 49 32
Toutes distances
7 j / 7 24 h / 24
Transport de malades
assis (VSL)

- Hospitalisations
- Consultations
- Radiothérapie, chimiothérapie, dialyses ...
- CPEA, CMP ...
- Mariages, gares, aéroports ...
- Trajets privés et professionnels

BROCELIANDE PAVAGE

Mickaël JOUIN

Carrelages, Dallages
Le Pigeon Blanc
56380 PORCARO
02.97.70.09.01 06.72.99.56.53

COCCIN'È LYS

Bouquets, compositions et secrets de coccinelles

4, rue Saint Gurval 56380 GUER
Tél/Fax 02.97.22.00.11

GUER CONCEPT HABITAT

Maitre d'œuvre en bâtiment

De la conception à la réalisation, nous vous aidons à concrétiser vos projets de construction, rénovation ou extension

16, rue du Champ de Foire 56380 GUER
Bureau:02.97.22.17.95
Mobile: 06.62.19.02.05
aurelie.lucas@wanadoo.fr

SOUS L'ECORCE

Atelier de menuiserie / ébénisterie

Mobilier intérieur et extérieur, mobilier d'agencement sur-mesure, création bois (objets de décoration, bijoux, jeux, etc.), animation d'ateliers, conseils et accompagnement à l'auto-réalisation.

Jean-Stéphane RENAUD Atelier : Les Ateliers Reliés
26, Le Plessis Arraud - 56380 (Concoret)
Porcaro Tel : 06.88.86.07.06

Email : jeanstephane.renaud@gmail.com
Site internet: www.souslecorce-meubles.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE PORCARO

Du Mardi au Samedi matin de 9h à 12h,
fermée le lundi et le jeudi
Mail: mairie.porcaro@orange.fr
Tél: 02 97 22 06 38

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi,
Vendredi et samedi de 10h à 12h
Tél: 02 97 22 10 12



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Mercredi de 10h à 12h et
le Samedi de 10h à 12h



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE (centre d'apport volontaire)

Lundi de 13h30 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTÉ

Centre de Ressources de Guer
4 rue du Général de Gaulle
sur rendez-vous 02 97 22 59 30

- Relais gérontologique
- Cyberspace
- Point Emploi Formation
- Point Information Jeunesse

URGENCES

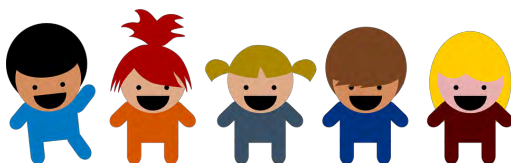
- **Pompiers de GUER** 18 ou 112
- **Gendarmerie** 17
- **SAMU VANNES** 15
- **SAMU RENNES** 02 99 59 16 16
- **SMUR PLOERMEL** 02 97 73 26 26
- **Hôpital de Ploërmel** 02 97 73 26 26
- **Hôpital de Pontchaillou et Hôpital Sud** 02 99 28 43 21
- **Centre anti-poison Rennes**
02 99 59 22 22

ASSISTANTE SOCIALE

- **Centre de ressources de Guer**
4 rue du Général de Gaulle
Sur rendez-vous au 02 97 22 59 30
- **Centre médico Social**
Tél: 02 97 73 22 00

ASSISTANTES MATERNELLES

- **Mme Laëtitia Wuilmet**
4 Résidence de l'Avenir
Tél: 06.76.46.39.97
- **Mme Magalie Le Guénédal**
Cité Kristine
18 La Grée Fourmy
Tél : 02.97.22.81.84



NAISSANCES - MARIAGES / PACS - DÉCÈS

PROTECTION DES DONNEES:

La mairie de Porcaro vous propose de faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage, de votre pacs ou du décès de votre proche dans le bulletin municipal. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord.

Voici un modèle que vous pouvez recopier et déposer en Mairie ou le remplir sur place:

M., Mme [...] (Nom, Prénom) accepte qu'une information relative à l'événement d'état civil déclaré le [...] soit publiée dans le bulletin municipal.

Le [...] (date et signature)



NECROLOGIE

Francis BÉBIN, personnalité très impliquée dans la Commune nous a quitté :

Francis, élu conseiller municipal en mars 1983, a exercé ses mandats successifs jusqu'en mars 2001. Il poursuit son engagement au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune jusqu'en 2014.

Nous avons tous apprécié son volontarisme, son écoute, sa disponibilité. Il a toujours été un homme sur qui on pouvait compter.

Il a préparé et participé à des réalisations importantes dans la commune. L'équipement de l'agglomération en assainissement collectif, l'aménagement du bourg, les lotissements de la Cité Kristine et de Bellegré, l'atelier municipal en furent quelques-unes parmi les plus importantes.

Parallèlement à ses engagements municipaux, il s'est investi dans de nombreuses associations communales, en particulier dans l'accueil des motards, ainsi que dans les organisations professionnelles.

Nous le remercions pour son service aux autres et le saluons, nous qui n'avons pu l'accompagner pour ses obsèques du fait des règles sanitaires.

Pierre HAMERY, Maire sortant

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

- Dimanche 6 : Vide greniers des Anciens combattants
- Samedi 12 : Repas des Anciens combattants
- Vendredi 18 : Réunion public (si les conditions sanitaires le permettent)

OCTOBRE

- Samedi 10: Repas organisé par les randonneurs à salle de Monteneuf

NOVEMBRE

- Mercredi 11: Cérémonie du 11 Novembre
- Samedi 14 : Repas du CCAS
- Samedi 21: Loto des écoles à la salle de Monteneuf

DÉCEMBRE

- Repas club de l'amitié



Retour sur images

Les vœux du Maire



Commémoration du 8 Mai



Médaille d'honneur régionale, départementale et communale d'Alain (Vermeil)



Les Élections municipales



N'oubliez pas votre masque
dans les lieux publics



Présentation des élections municipales au élèves de CM par Pierre HAMERY



Bonnes vacances!

